L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 56 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille hebdomadaire pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes ne soient arrêtés au point payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement ou ne sont arrivé.

Annonces.—Une insertion d'une carte de chaque image, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement quelconque dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnements pour année aux annonces.—Les armateurs et personnes faisant un magasin de détail, les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80 ; les agents pour navires la ligne et les traiteurs à vapeur, on les maisons de commerce faisant la même affaire, $50. Ces soumissions se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs annuels est limité à un carré ou chronique, et rien de plus par semaine.

Les Annonces qui ne seront pas données avec ordre spécifique d'insertion, ou dont les ordres ne seront donnés que pour deux ou trois fois, seront publiées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées à être discontinuées, et payées en conséquence.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles, ou à des époques éloignées, doivent être données par écrit, avec ordre spécifique d'insertion ou d'intervalle, ou elles